

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 18

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Dimitri RENAULT en sa qualité de 10^{ème} adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la communication, des systèmes d'informations et de l'évènementiel

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026.

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Dimitri RENAULT en qualité de 10^{ème} adjoint au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026.

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Dimitri RENAULT, en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie, chargé de la communication, des systèmes d'informations et de l'évènementiel pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

Monsieur RENAULT doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

1 - Communication

- Définir et proposer une politique globale au service communication de la commune : supports, outils, ligne éditoriale, contenus ;
- Assurer le suivi de l'élaboration de la conception de l'ensemble des supports relevant de la communication institutionnelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Créer les conditions, en concertation avec ses collègues adjoints et maires délégués, d'une communication globale, cohérente et harmonieuse à l'échelle de Vire Normandie ;
- Veiller à ce que tous projets d'évènements soient portés en amont à la connaissance du cabinet du maire et du service communication et qu'ils soient mis en œuvre en transversalité avec le service communication.

2 - Systèmes d'information

- Développement numérique : Moderniser les outils numériques et généraliser la dématérialisation des services internes et externes.
- Stratégie numérique territoriale : Déployer une politique numérique favorisant la proximité avec les citoyens, notamment via l'inclusion numérique et l'éducation.
- Open data : Renforcer la transparence de l'action publique en rendant les données accessibles aux citoyens.
- Participation citoyenne : Encourager l'implication des habitants grâce à des outils numériques simples de consultation et d'échange.
- Travail collaboratif et transversalité : Développer des outils partagés et décloisonner les services pour une organisation plus efficace et collaborative.

2.1 - Innovations et nouvelles technologies

- Développement des technologies numériques : Analyser et encourager l'essor des nouvelles technologies au service de la commune et de ses habitants.
- Protection des données (RGPD) : Garantir la conformité des pratiques de la collectivité en matière de traitement des données personnelles.
- Espace public numérique : Gérer et enrichir l'offre de services numériques accessibles à la population.

2.2 - Télécommunications

- Gestion des abonnements : Rationaliser les lignes et adapter les services aux besoins réels de la collectivité.
- Accès aux outils numériques : Fournir à chaque agent une adresse mail professionnelle et les équipements nécessaires à son utilisation.

2.3 - Développement des solutions de Télétravail

- Assurer l'évaluation des solutions de télétravail proposées pour en faciliter les modalités de mise en œuvre ;
- Veiller au renouvellement du parc informatique de la collectivité de telle sorte qu'il puisse répondre aux besoins exprimés en matière de télétravail.

3 - Évènementiel

- Structurer et coordonner la politique événementielle du territoire : la délégation permet d'assurer la cohérence, la planification et la lisibilité des manifestations organisées par la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Valoriser l'attractivité et le dynamisme local : elle contribue à promouvoir l'image du territoire à travers des événements culturels, festifs, sportifs ou institutionnels, en concertation avec Monsieur Guillaume ROCAMORA, conseiller municipal délégué aux animations.
- Assurer la bonne organisation des manifestations : la délégation facilite la coordination des services, des partenaires et des acteurs locaux pour garantir le bon déroulement des événements.
- Favoriser le lien social et la participation citoyenne : elle permet de développer des temps forts fédérateurs, renforçant la cohésion entre les habitants et l'implication du tissu local.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Dimitri RENAULT ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Dimitri RENAULT n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

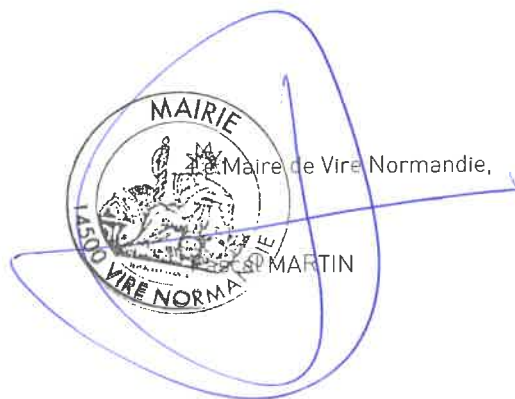
Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Dimitri RENAULT, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.